

Ce dernier point est sans objet pour cette enquête publique.

Observation n°6 :

Au vu de la loi relative aux aéroports de 2005 et de la loi relative au réajustement de l'état-major de nos ministères professionnels et commerciaux, l'auteur du courrier suggère donc la réalisation **d'une enquête publique conjointe** à savoir, la révision du PSA de dégagement de l'aérodrome de Cahors-Lalbenque conjointement avec les modifications du PLU de la commune de Le Montat et du POS de la commune de Cieurac, toutes deux conditionnées par la révision des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Cahors-Lalbenque.

Réponse DSAC S :

Il n'y a aucune fragilité dans le processus de révision du PSA de Cahors :

- La révision a été prise en considération par le Ministre en charge de l'Aviation Civile ;
- La conférence entre services s'est déroulée correctement, le PV de clôture a été adressée à la Préfète ;
- L'enquête publique a été lancée par la Préfète du Lot par arrêté préfectoral ;
- La commissaire enquêtrice a été désignée par le tribunal.

Le processus de révision du PSA de Cahors est conforme aux attendus, cette remarque est sans fondement.

Cas particulier du courrier de la CCI :

Réponse DSAC S :

La CCI du Lot a été interrogée pour la révision du PSA de Cahors lors de la Conférence Entre Services (CES).

Elle n'a pas répondu à cette occasion.

Quoi qu'il en soit, pour les aérodromes appartenant aux collectivités et en application des lois de décentralisation, il n'appartient plus à l'Etat de se prononcer sur l'opportunité des décisions relatives au développement de ces aérodromes. Pour l'aérodrome de Cahors, celles-ci relèvent de la compétence du Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud (SMOCS). De plus, l'argument vis à vis de l'impossibilité de l'exploitation de la plateforme avec une piste à 1500m pour les ATR42 est infondée. En effet, les ATR42 requièrent selon les versions une longueur de piste de 1090 à 1165m (distances certifiées de décollage par l'EASA). Le développement économique évoqué n'est pas remis en cause.

En conséquence, deux options sont possibles :